

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCOT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL DU 21 JANVIER 2026

N°26-I

Le 21 janvier 2026, le Bureau syndical de l'Etablissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 15 janvier 2026 par Monsieur Joël GULLON, Président, à GRENOBLE.

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	7
Nombre d'entités territoriales présentes :	5

Membres présents :

Philippe CARDIN, Jean-Claude DARLET, Joël GULLON, Nadine REUX, Martial SIMONDANT, Laurent THOVISTE, Roger VALTAT

OBJET : Attribution du MAPA SCOT-MAPA-2025-01 de l'évaluation environnementale et de l'état initial de l'environnement dans le cadre de la révision du SCoT

Monsieur le Président informe que dans le cadre de la révision du SCoT, une procédure d'appel d'offre a été lancée pour l'élaboration de l'évaluation environnementale et de l'état initial de l'environnement. Cinq bureaux d'études ont déposé leur offre. A l'issue d'une première sélection, trois ont été retenus et ont été sollicités pour deux auditions chacun.

Après présentation des analyses et débats en Bureau syndical, le mandataire Charles Adrien LOUIS du groupement solidaire 24 Rue Lamartine 38320 EYBENS a été retenu. Les prestations concernées par cet engagement seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant :

Montant HT : 64 900 euros
 TVA (20%) : 12 980 euros
 Montant TTC : 77 880 euros

Soit soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingts euros.

Le Bureau syndical, à l'unanimité ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces inhérentes au présent marché.

Fait à Grenoble, le 21 janvier 2026

Le Président

Joël GULLON

